

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2023

Département
d'Indre-et-Loire

Ordre du Jour :

- Cuisine du Presbytère
- Local du 44 rue du Lavoir
- Subvention pour les restos du coeur
- Tarif location salle des fêtes pour la gymnastique des seniors
- Bulletin Municipal
- Questions diverses
- Résidence pour les seniors
- Inventaire et entretien du matériel technique et lumière de la salle des fêtes
- Date pour les voeux du Conseil Municipal
- Date pour le repas des aînés
- Date pour la soupe à la citrouille

Nombre de membres en exercice: 14

Le 09 octobre 2023 à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée le jeudi 21 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Pascal DUGUÉ.

Présents : 9

Votants: 9

Sont présents: Pascal DUGUÉ, François RODE, Laurent FAUVEL, Monique BOITARD, Jean-François CHANDELLIER, Céline DIERIC, Murielle JACQUES, Pierre LOUAULT, Nicole PERRIER

Représentés:

Excuses: Isabelle BÉJANIN, Valéry BOUÉ, Bertrand CARDON, Guillaume CHEVRÉ, Claire LEVIEUX

Absents:

Secrétaire de séance: Laurent FAUVEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 04 septembre 2023.

Objet: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES RESTOS DU COEUR - DE 2023 070

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande de subvention déposée par les Restos du Coeur en date du 5 septembre 2023 ayant pour objet d'accorder un soutien financier supplémentaire 2023 en raison de l'augmentation des personnes dans le besoin ;

Considérant l'augmentation du coût de la vie et le risque de voir exploser le nombre d'inscriptions auprès des Restos du Coeur cet hiver ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le versement d'une subvention d'un montant de 230 euros aux Restos du Coeur.

DIT que ce versement sera effectué sur le compte bancaire des Restos du Coeur.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget à l'article 65748.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Objet: TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR LES RENDEZ-VOUS FORME DES SENIORS - DE 2023 071

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2018_030 du 14 mai 2018 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes Meusnier-Tulasne ;

Laurent Fauvel, Maire adjoint, indique que la CARSAT organise des "Rendez-vous forme seniors" de septembre à décembre 2023 à la salle des fêtes de Chédigny. Les douze cours sont dispensés gratuitement les lundis matins par deux coaches. Après la première session, trois mois s'écouleront avant la tenue d'une deuxième session à destination des seniors.

Considérant les retours positifs et encourageants de ces séances qui permet notamment aux participants de découvrir de nombreuses activités et de faire des rencontres ;

Considérant que la salle sera utilisée cet automne/hiver il propose que les participants versent 24 euros pour les frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien.

Laurent Fauvel, Maire adjoint, précise que 26 participants sont inscrits. Ce qui représente 624 euros de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de participation de chaque inscrit à 24 euros pour participer aux charges d'occupation de la salle des fêtes lors des "Rendez-vous forme seniors" de septembre à décembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Objet: IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL - DE 2023 072

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Laurent Fauvel, Maire adjoint, demande aux élus de choisir le fournisseur qui sera chargé de la mise en page et de l'impression du bulletin municipal en 330 exemplaires qui sera composé de 28 pages au format fermé de 18 x 24 cm avec du papier 120 grammes (comme en 2022).

Des devis ont été demandé à des imprimeurs :

La Renaissance Lochoise pour un coût total de 693€ TTC

Graphival pour un coût total de 763.20€ TTC

Il ajoute que le Conseil Municipal sera sollicité à la prochaine réunion pour choisir la couverture du bulletin.

Laurent Fauvel, Maire adjoint, précise que la date limite pour la remise des articles est fixée au 23 octobre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHOISIT La Renaissance Lochoise pour imprimer le bulletin municipal en 330 exemplaires pour un coût d'impression de 693 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

1) Cuisine du Presbytère

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'un audit de la cuisine du presbytère a été effectué le 20 septembre par Monsieur Alexis Touanel de la société Inovalys en présence des concessionnaires Rémi Gloaguen et Benjamin Raveleau, du Maire, d'Isabelle Béjanin et Laurent Fauvel, Maires adjoints et de Pierre

Louault. Cet audit portait sur l'ensemble de la cuisine du sol au plafond, sur la zone de stockage, la chaîne du froid ou encore les sanitaires. L'audit a confirmé que la cuisine du presbytère est adaptée pour l'activité de petite et même grande restauration. Certains travaux sont à prévoir, tels que la réfection des sols des sanitaires et autres revêtements, mais ils n'interdisent absolument pas l'exercice de la cuisine. Pierre Louault ajoute que les murs et le sol en béton de la réserve doivent aussi être refaits d'ici un an.

Jean-François Chandellier demande pour quelle raison la commune pensait que la cuisine n'était pas aux normes. Laurent Fauvel, Maire adjoint, lui répond que les preneurs doutaient que celle-ci soit aux normes pour leur activité de restauration. Afin de rendre officiel l'adaptabilité de la cuisine pour la restauration, il suggère d'annexer le rapport d'audit au procès-verbal du Conseil Municipal. Il souligne que les concessionnaires avaient une totale connaissance des lieux compte tenu des visites du presbytère et notamment de la cuisine qu'ils ont effectuées avant de présenter leur offre pour la concession de service. De plus, l'auditeur a souligné que d'autres restaurants n'ont pas une cuisine aussi fonctionnelle. A ce jour aucune date n'est avancée pour le lancement de l'activité restaurant.

Pierre Louault souligne que dans le cadre de la délégation de service public, le presbytère a été pris en l'état par les concessionnaires. Certaines améliorations peuvent être apportées comme l'installation de plaques en inox à la cheminée. Toutefois, il rappelle que la mairie n'est pas tenue de réaliser ces travaux, conformément au contrat de concession de service. Il estime que les concessionnaires peuvent par exemple se charger de repeindre le plafond de la cuisine. Il ajoute que le remplacement éventuel du matériel est également à la charge des concessionnaires.

Monique Boitard indique que les concessionnaires ont eu plusieurs réflexions de clients qui préféreraient ce qui était proposé avant leur arrivée.

Monsieur le Maire précise que les concessionnaires ont atteint leur prévision de chiffre d'affaires annuel le premier mois d'exercice. Cela peut expliquer qu'ils se permettent de ne pas lancer l'activité de restaurant. De plus, avec l'été qui s'est prolongé jusqu'en octobre, l'activité salon de thé n'a pas cessé.

Laurent Fauvel, Maire adjoint, s'interroge sur l'activité de chambre d'hôtes. Monique Boitard lui répond qu'il y a beaucoup de passages et que le bouche à oreille fonctionne très bien. Elle ajoute que le presbytère peut proposer une activité traiteur.

Jean-François Chandellier demande ce qu'il en est du Clos aux Roses. Laurent Fauvel, Maire adjoint, lui répond que l'offre de reprise est sur les réseaux sociaux.

2) Local du 44 rue du Lavoir pour la boulangerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le boulanger qui souhaitait potentiellement s'installer au 44 rue du Lavoir n'a pas souhaité donner suite à son projet. Pierre Louault indique qu'il avait pris contact avec un boulanger de l'Aine mais cela n'a pas été concluant. Il reste en contact avec un boulanger tourangeau qui souhaite vendre sa boulangerie et s'installer à Chédigny. Pour l'instant la vente de sa boulangerie tarde. Il ajoute que le matériel en bon état du moulin de Semblançay est à vendre. Il a une quinzaine d'années mais a peu servi. Le coût d'achat est de 15 à 18 000 euros mais des subventions peuvent être accordées pour le financer. Monique Boitard précise que ce boulanger fait par ailleurs du bon pain et a une famille nombreuse. Monsieur le Maire rappelle que pour gagner sa vie le commerçant doit avoir des activités diversifiées en plus de la boulangerie. Pierre Louault estime qu'il ne faut pas laisser trop longtemps le local du 44 rue du Lavoir inoccupé. Il rappelle qu'il y a également le projet de Lorina Houpline, très motivée et qu'elle continue à développer en suivant des formations. Monsieur le Maire précise qu'elle doit indiquer en fin d'année si elle compte ou non lancer son projet.

Laurent Fauvel, Maire adjoint, propose d'étudier une solution d'épicerie participative avec l'association « Bouge ton coq ». Celle-ci reposerait sur un regroupement d'adhérents Chédignois ou non. Les adhésions des membres couvrent les charges fixes notamment liées au bâtiment. Les produits sont vendus à prix coûtants. L'objectif est de maintenir un commerce et un lieu de vie et d'entraide au cœur d'un village sans faire de bénéfices. Les produits seraient issus de circuit court. Il s'agirait de bières, vins, viennoiseries, pains, viandes, savons, légumes, fruits, plats préparés artisanaux... Pierre Louault indique qu'il a testé un restaurant associatif à Nogent-le-Rotrou où une adhésion d'un 1 euro est réglée en plus du prix du repas. Laurent Fauvel, Maire adjoint, précise qu'il a visité une épicerie participative en Vendée et que l'adhésion est de 10 euros pour les particuliers, 20 euros pour les familles, 1 euro pour les acheteurs occasionnels. Cette épicerie est ouverte deux jours par semaine. Les adhérents sont tous des bénévoles et s'engagent à donner 2h de leur temps par mois pour la gestion de l'épicerie (permanence, étiquetage, livraison, etc...).

« Bouge ton coq » met à disposition gratuitement le logiciel de gestion des stocks. Avant de lancer un tel projet, cette association organise une réunion publique. Jean-François Chandellier demande si l'épicerie paierait un loyer. Laurent Fauvel, Maire adjoint, lui répond que le local est à Loches Sud Touraine, la gratuité n'est donc pas assurée. Pierre Louault précise que le loyer mensuel payé par le boulanger était de 190 euros et qu'il a négocié une période de gratuité dans le cadre d'une reprise par un boulanger.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réflexion est toujours en cours sur la mise en place de casiers comme dans la commune de Paulmy. Laurent Fauvel, Maire adjoint, indique qu'il y en a aussi à Bléré où, avec les produits proposés, le consommateur peut se confectionner un sandwich. Monique Boitard déplore l'absence d'échanges avec les casiers. Elle rappelle qu'il y a déjà eu une expérience avec le pain à Saint-Quentin-sur-Indrois. Monsieur le Maire lui répond que le pain était bon mais malheureusement le boulanger de Saint-Senoch qui l'alimentait a fait faillite. Laurent Fauvel, Maire adjoint, ajoute qu'à Paulmy il y a un espace où les gens peuvent se retrouver, des livres sont mis à disposition. Céline Diéric estime que l'installation de casiers sans accueil humain n'est pas propice aux échanges.

Jean-François Chandellier demande à quelle date la commune va choisir l'activité. Monsieur le Maire lui répond que la décision sera prise lors du Conseil Municipal du 4 décembre.

3) Bureau du sénateur au 4, place de la mairie

Monsieur le Maire annonce qu'en raison de la fin du mandat du sénateur Pierre Louault, ce dernier souhaite céder son bail au sénateur Vincent Louault et au député Henri Alfandari. Laurent Fauvel, Maire adjoint, indique qu'Isabelle Béjanin, Maire adjointe, proposait de transformer ce local en studette pour accueillir des stagiaires en école de paysagisme afin d'aider nos jardiniers et d'établir un lien et un échange autour du végétal. Monsieur le Maire lui répond que cette idée ne rapporte pas de recettes contrairement à la location de ce local comme bureau. Il demande au Conseil Municipal de déterminer le montant du loyer mensuel. Il propose 450 euros. Pierre Louault souligne que ce local est loué sans sanitaires ce qui n'est pas réglementaires vis-à-vis des employés. Il souhaite en conséquence que le montant du loyer ne soit pas augmenté. Le Conseil Municipal suggère de faire un accès depuis le local vers le WC présent dans l'agence postale. Il rappelle que les WC publics sont disponibles place de l'église. François Rode, Maire adjoint, précise que ce local équipé d'un WC serait en effet utile s'il devait être loué ultérieurement. Le montant du loyer sera fixé lors du prochain Conseil Municipal.

4) Résidence pour les seniors

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous a eu lieu en septembre avec Soliha pour étudier le projet de résidence pour les seniors. Un devis va être proposé pour une étude d'opportunité avec les communes alentour. Pierre Louault demande si Soliha a déjà porté ce genre de projet. Laurent Fauvel, Maire adjoint, lui répond qu'ils ont mis en place une résidence à Savigny-sur-Lathan. Pierre Louault rappelle que l'absence de pharmacie est en défaveur de la commune comme l'a reproché Agevie. Laurent Fauvel, Maire adjoint, indique que si le projet ne fonctionne pas avec Soliha, la faisabilité d'un tel projet dans la commune sera sérieusement mise en doute.

5) Matériel lumière de la salle des fêtes et du pressoir

Jean-François Chandellier indique que le stock d'ampoules à filaments pour la salle des fêtes est à constituer avant que celles-ci ne deviennent rares. A cet égard, il présente le devis de la société ATS. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait à terme envisager de changer les luminaires au fur et à fur que le budget le permettra.

Jean-François Chandellier propose un investissement pour le pressoir. Il indique qu'actuellement il y a 4 projecteurs leds et 6 ajoutés à chaque fois qu'il y a un spectacle. Il y a donc 6 projecteurs à acheter et la valise de commandes. Il a repéré des projecteurs à 1 000 euros tandis qu'ATS les propose à 1500 euros avec une maintenance possible. Monsieur le Maire est favorable à une négociation avec ATS en vue d'inscrire les crédits au budget 2024. Laurent Fauvel, Maire adjoint, ajoute que le Comité des fêtes pourrait sans doute financer une partie de cet investissement sous réserve de l'accord du conseil d'administration de cette association.

Jean-François Chandellier demande aux élus de fixer une date pour dépoussiérer et graisser les projecteurs et aussi faire l'inventaire des rallonges électriques. La date du samedi 25 novembre à 9h30 est retenue. Monique Boitard souligne que le matériel emprunté n'est pas noté et malheureusement pas toujours restitué.

6) Evénements à venir

Laurent Fauvel, Maire adjoint, indique que la fête de la soupe se tiendra le samedi 21 octobre. Les habitants sont invités à déposer leurs citrouilles à compter du 16 octobre sur le parvis de la mairie en écrivant leur nom dessus. Michèle Nicolarena est chargée de contacter un accordéoniste pour l'animation. Monique Boitard ajoute que le pot pour remercier les bénévoles de l'association Vigne et Jardin de Curé qui ont assuré la permanence de la serre du jardin aura aussi lieu à 11 heures ce jour-là.

Le Conseil Municipal fixe la date des vœux de la municipalité au samedi 13 janvier 2024 à 17 heures avec la même formule que l'année 2023. Le repas des aînés aura lieu le samedi 16 mars.

7) Loi sur les zones d'accélération de production d'Energies Renouvelables

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que l'Etat laisse à la commune jusqu'à la fin de l'année 2023 pour recenser les terrains avec des projets de production d'énergies renouvelables. La commune définira ensuite les zones d'accélération Energies Renouvelables. Un recensement va donc être lancé auprès de la population et des entreprises. Il ajoute qu'une modification du Plan Local d'Urbanisme est à prévoir sous trois années afin de le mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Loches Sud Touraine. Il estime qu'une révision complète du Plan Local d'Urbanisme coûterait entre 40 et 50 000 euros. Pierre Louault demande si le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal serait moins onéreux. Monsieur le Maire lui répond que le coût est de 1.5 millions d'euros. Pierre Louault conseille de réaliser uniquement une mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Loches Sud Touraine afin de réduire le coût. Monsieur le Maire lui répond que l'ensemble du document d'urbanisme est à réécrire dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il attendait de savoir si le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal serait approuvé mais pour l'instant ce n'est pas en bonne voie. En effet, les communes soumises au règlement national d'urbanisme ou à la carte communale, qui n'engendrent aucun coût pour elles, n'ont aucun intérêt à valider ce projet qui implique des frais importants pour elles. François Rode, Maire adjoint, souligne que ces communes n'ont donc aucun moyen de gérer l'urbanisme de leur territoire. Monsieur le Maire lui répond qu'en réalité ces communes n'ont aucune possibilité de développement, cette gestion par l'Etat leur est donc adaptée. Il indique que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est subventionné par l'Etat à hauteur de 60% contre 7% pour celui de la commune.

Monsieur le Maire précise que tout le territoire de Loches Sud Touraine permet la géothermie. De plus, deux moulins permettent de produire de l'énergie hydroélectrique. L'installation du photovoltaïque est possible à Chédigny sur le terrain de la carrière, les parkings de la zone artisanale, chez les particuliers, les agriculteurs (comme chez Messieurs Dugué, Jamin et Soyer ou encore au centre de loisirs).

Une communication va être réalisée auprès des particuliers et des professionnels pour les inviter à déclarer en mairie leur projet en matière de production d'énergies renouvelables. François Rode, Maire adjoint, et Jean-François Chandellier participeront à un atelier de travail de Loches Sud Touraine le 11 octobre.

8) Bornes de recharges pour les voitures et les vélos électriques

Monsieur le Maire indique aux élus que les communes sont invitées à se positionner pour proposer des emplacements pour installer des bornes de recharges électriques. Monsieur le Maire propose la bande enherbée proche du cimetière. Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire porte ce projet.

9) Gens du voyage

Jean-François Chandellier annonce qu'une caravane des gens du voyage a brûlé à Chédigny la semaine dernière. Monsieur le Maire indique que le plot en béton avec l'alimentation électrique près du Péliau a été démonté. Il précise que Loches Sud Touraine doit se charger de faire enlever la caravane toujours sur place.

Le Maire,
Pascal DUGUÉ

Le secrétaire de séance
Laurent FAUVEL

Procès-verbal approuvé le 06 novembre 2023 et publié le 09 novembre 2023.